



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-65 : GEMAPI - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EFFACEMENT DES SEUILS  
A MARINGUES

Rapporteur : Luc CHAPUT

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la communauté de communes doit concourir à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de son territoire. A cette fin, le contrat territorial sur les bassins versants de la Morge, du Buron et de la Merlaude sera opérationnel sur les années 2021, 2022 et 2023.

Dans le cadre du plan de relance, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé un appel à projet pour le financement des actions de continuité écologique, portant son aide à 80 %.

En 2021 sera mis en œuvre l'effacement de deux seuils inscrits en liste 2 sur la Morge, à Maringues : le seuil de l'Arbalesse et le seuil de Moulin neuf. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

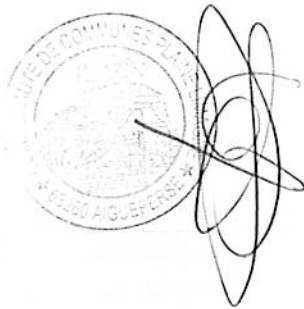
Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Maîtrise d'œuvre	4 540,00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	83 332,00
Préparation des chantiers	23 050,00	Fédération de pêche	10 416,50
Aménagements	70 675,00	CCPL	10 416,50
Garantie & remise en état	5 900,00		
<b>Total</b>	<b>104 165,00</b>		<b>104 165,00</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à solliciter les subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la fédération de pêche,
- d'autoriser le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 02/04/2021  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

